

CONDITIONS DE PARTICIPATION « PRIX LITTERAIRE »

PLUME JEUNESSE

CHAPITEAU DU LIVRE

10^{ème} édition

26 et 27 mai 2018 - Saint-Cyr-sur-Loire (37)

1. PARTICIPATION

- Les Maisons d'édition sont invitées à envoyer les fiches de presse et les livres jeunesse qu'elles souhaitent faire concourir en 1 exemplaire **au plus tard le 12 octobre 2017** à :

L'Association Les Amis du Chapiteau du Livre – A l'attention de Monique Lefaucheur

2. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

- Les romans proposés doivent appartenir à la **catégorie Jeunesse (10-12 ans)**, être rédigés en Français et être publiés par un éditeur francophone.

- Le futur lauréat **s'engage à être présent sur la manifestation les 26 et 27 mai 2018**. En cas d'absence, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'attribution de son prix.

- L'auteur et La Maison d'édition s'engagent à annoncer le Prix reçu sur leurs supports de communication.

- Attention : seul l'auteur primé sera invité sur la manifestation. Les auteurs non primés souhaitant participer au Chapiteau du Livre devront se pré-inscrire via la demande de participation disponible sur le site internet à compter d'octobre 2017.

3. PRE SELECTION

- L'organisation sélectionnera 4 romans qui seront soumis à l'appréciation des jeunes collégiens constituant le Jury (22 participants de 6^{ème}).

- L'Organisation prendra en charge l'achat des livres et s'approvisionnera auprès de La librairie partenaire du Chapiteau du Livre.

4. SELECTION

- Le Jury se réunira au plus tard fin février 2018 pour élire le lauréat « Plume Jeunesse ».

5. PRIX

- Les Maisons d'édition et les auteurs participants seront informés des résultats fin février 2018.

- Le lauréat recevra son prix lors d'une cérémonie organisée le samedi au Chapiteau du Livre.

- Le lauréat se verra remettre une récompense financière d'un montant de 500€.

- Le lauréat sera invité à participer pendant le Chapiteau du Livre à une conversation littéraire animée par le journaliste Philippe Chauveau (retransmise sur Web TV Culture) et à une rencontre avec le Jury des collégiens.

- Chaque lauréat bénéficiera d'un emplacement sur le Chapiteau du Livre permettant la vente de ses livres (commande effectuée auprès de la librairie partenaire).

- L'Organisation s'engage à prendre en charge les frais de déplacement (limités à la France métropolitaine), de restauration et d'hébergement des lauréats.

- L'Organisation s'engage à promouvoir les lauréats « Plumes » sur les supports de communication mis en place pour le Chapiteau du Livre.